



Évry, le 29 juin 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024

Le préfet de l'Essonne et le président du Conseil départemental ont réuni, ce mercredi 27 juin, la commission consultative départementale d'accueil des gens du voyage pour présenter le projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Le schéma départemental prévoit, en vertu de la loi, les équipements d'accueil des gens du voyage qui doivent être créés dans chaque département par les intercommunalités, compétentes pour leur réalisation.

Le précédent schéma avait été adopté en 2013. Les objectifs fixés dans le schéma de 2013 n'ont pas été réalisés.

Le projet de nouveau schéma a été établi après une première phase de concertation associant de nombreux partenaires sur la base d'un diagnostic local. Il vise à répondre aux besoins d'accueil et à la nécessité de lutter contre les installations illicites qui restent nombreuses.

Le préfet et le président du Conseil départemental ont rappelé l'impératif d'efficacité et l'obligation d'obtenir des résultats concrets sur le sujet.

Le projet propose notamment la réalisation d'aires de grands passages ouvertes à l'année destinées aux grands groupes qui circulent à travers le département et la création de terrains locatifs familiaux répartis sur le territoire pour répondre aux besoins spécifiques des nombreux ménages en voie de sédentarisation sur le territoire.

Le projet présenté à la commission départementale tient particulièrement compte des contraintes financières et foncières des collectivités. Ainsi, des préconisations précises et pragmatiques s'agissant de la conception et de l'aménagement des équipements d'accueil des gens du voyage ont été faites. Le nombre d'équipements proposé a été ajusté par rapport au précédent schéma pour répondre aux seuls besoins constatés.

L'État et le Département accompagneront les collectivités dans les projets d'équipement. Ils prévoient également un dispositif opérationnel de médiation départementale.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Catherine COURDURIE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr

Shauna GREW - Département de l'Essonne – 06 77 01 89 92 – sgrew@cd-essonne.fr



Une phase de consultation s'ouvre jusqu'à la fin du mois de septembre 2018 pendant laquelle les communes et intercommunalités de l'Essonne sont appelées à examiner et à enrichir le projet de schéma. À l'issue, la commission départementale fera le bilan des contributions apportées par les collectivités.

Sur la base d'un consensus le plus large possible, en particulier avec les EPCI, le schéma révisé pourra ensuite être adopté conjointement par le préfet et le président du Conseil départemental.